

Introduction :

Du 28 août au 8 septembre, Paris accueillera les Jeux Paralympiques. Plusieurs sites emblématiques de la ville hébergeront des compétitions. Afin de garantir la sécurité des visiteurs, des périmètres de sécurité seront mis en place aux abords des sites de compétition, ainsi que des mesures particulières concernant la circulation.

L'incidence sur la circulation sera moindre que durant les Jeux Olympiques : moins de public attendu, et moins de sites de compétition. Les Jeux Paralympiques permettront à chacun de vivre une expérience enrichie lors de son séjour à Paris.

1- Quelles zones seront concernées ?

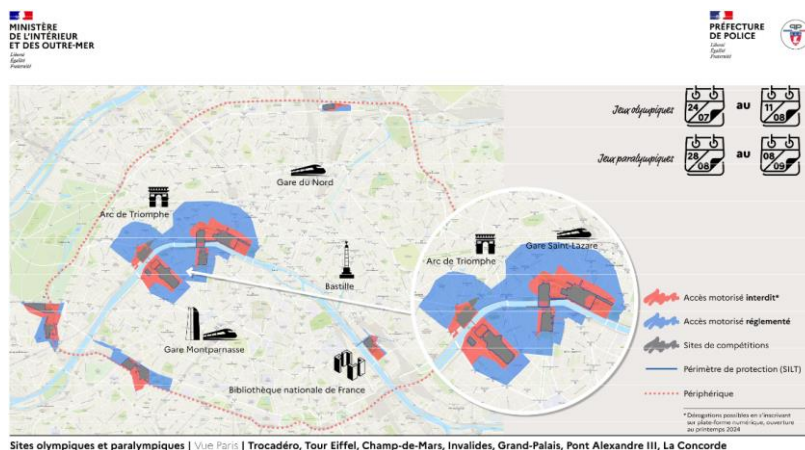
Les restrictions de circulation concerneront les abords des sites de compétition à Paris et en Île-de-France.

On dénombre 9 sites dans Paris et 7 aux alentours, dans les départements de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine, des Yvelines et de la Seine-et-Marne, et à Châteauroux.

L'objectif des pouvoirs publics est d'assurer la sécurité de tous, tout en permettant aux activités sociales, économiques et culturelles de se poursuivre dans les conditions les plus satisfaisantes possibles.

Les périmètres rouges et bleus seront mis en place 2h30 avant la 1^{re} épreuve de la journée et jusqu'à 1h après la dernière épreuve de la journée.

Zones concernées à Paris :



2- Quel sera le fonctionnement des périmètres de sécurité aux abords des sites de compétition ?

Le fonctionnement des périmètres de sécurité sera le même que celui des Jeux Olympiques.

Quatre périmètres de sécurité :

- a- **Le périmètre organisateur (site de compétition)** : l'enceinte du site olympique. L'accès est strictement réservé aux véhicules accrédités par Paris 2024 et aux piétons munis d'un billet pour l'épreuve en cours.
- b- **Le périmètre de protection, dit « SILT »** : dispositif classique de sécurité, mis en place pour l'accueil de grands événements. L'accès est strictement réservé aux véhicules accrédités par Paris 2024 et aux piétons munis d'un billet pour l'épreuve en cours.
- c- **Le périmètre rouge : interdiction de la circulation motorisée : Les déplacements piétons, cyclistes et en trottinette sont autorisés sans justificatif.** La circulation de véhicule motorisé y est interdite, sauf pour les personnes autorisées ayant une dérogation.
- d- **Le périmètre bleu : réglementation de la circulation motorisée : Les déplacements piétons, cyclistes et en trottinette sont autorisés sans justificatif.** La circulation de véhicule motorisé y est restreinte aux conducteurs ayant une situation qui nécessite un déplacement dans cette zone. Aucun justificatif de déplacement ne sera demandé dans ce périmètre.

3- Anticiper le relais de la flamme et la cérémonie d'ouverture paralympique

Mardi 27 et mercredi 28 août 2024 : passage de la flamme paralympique en Ile-de-France.

- ⇒ **Des restrictions de circulation sont à prévoir** sur les routes à Paris et en Ile-de-France, informations disponibles prochainement.

Mercredi 28 août 2024 : cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques de Paris 2024, sur la Place de la Concorde et sur l'avenue des Champs Elysées

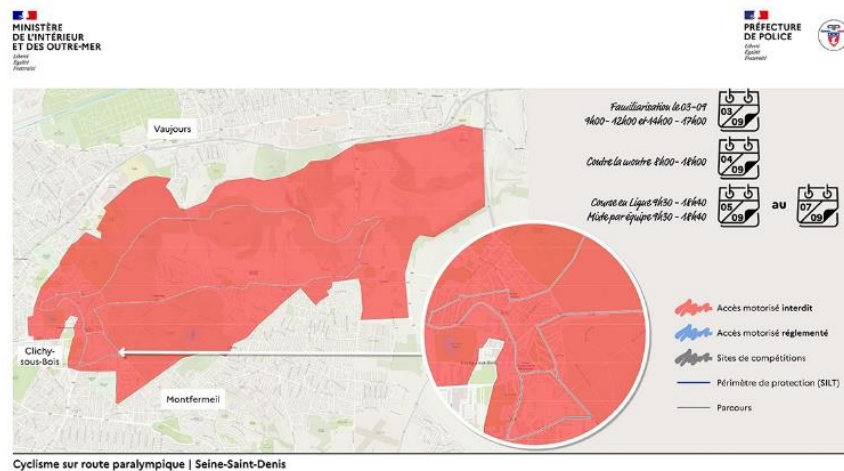
- ⇒ **Mise en place de périmètres de circulation**, informations disponibles prochainement

4- Quel sera le fonctionnement des périmètres de sécurité pour les épreuves sur route ?

Certaines épreuves s'étendront hors des stades et traverseront la ville. Pour cela, des périmètres particuliers seront établis. Ils seront ponctuels et ne concerneront que certaines zones à des moments précis.

→ **Le para cyclisme :** Le 4 septembre de 8h à 18h
Du 5 au 7 septembre de 9h30 à 18h40

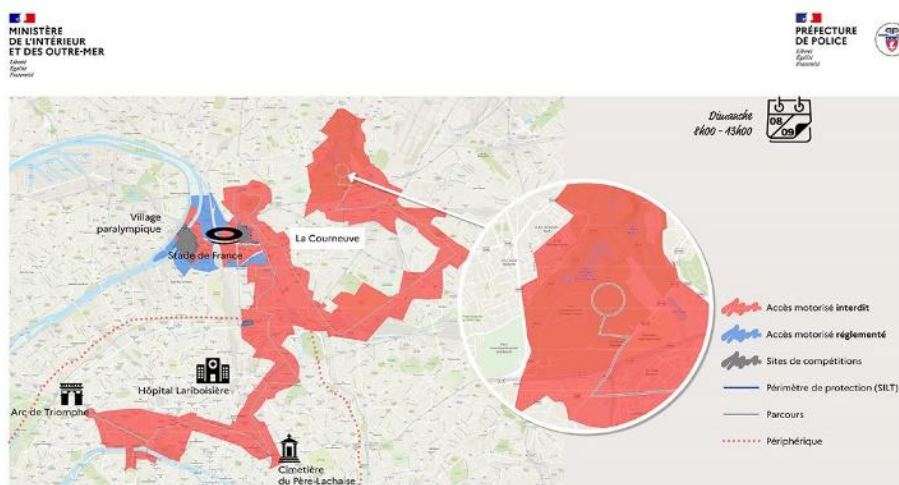
Le circuit se situe en Seine-Saint-Denis, pas d'impact majeur sur la circulation dans Paris. Un tour de familiarisation est prévu le 3 septembre.



Cyclisme sur route paralympique | Seine-Saint-Denis

→ **Le marathon paralympique :** le 8 septembre de 8h à 13h

Ce circuit s'étendra sur une grande partie du nord parisien des Invalides à La Courneuve.



Marathon paralympique | La Courneuve - Invalides

5- Les périmètres seront-ils actifs durant tous les Jeux paralympiques ?

Les périmètres seront activés 2h30 avant le début de chaque épreuve et seront levés 1h après la fin des épreuves.

La circulation sur certains sites ne sera donc affectée que de manière ponctuelle et localisée. Voici par exemple des sites où les périmètres ne seront pas mis en place sur toute la durée des Jeux paralympiques :

Le stade Tour Eiffel n'accueillera des épreuves qu'entre le 1 et le 5 septembre et une épreuve en soirée le 7 septembre

Le pont Alexandre III restera fermé, mais le périmètre sera actif seulement pour deux jours de compétitions (1 et 2 septembre).

Le stade de la Concorde n'accueillera pas de compétitions pendant les Jeux Paralympiques

L'Hôtel de ville et **le Trocadéro** ne seront pas mobilisés non plus pour des compétitions.

Vos ressources pour ne rater aucune information :



Le site [Anticiper les Jeux](#), informations et conseils pour anticiper les déplacements durant la période des Jeux. Le dossier [mission JOP 2024](#) de la Préfecture de Police avec des infos clés sur la mise en place des périmètres de sécurité.



Ville de Paris :

La [FAQ](#) sur les périmètres de sécurité pendant les Jeux
La newsletter [Paris Info Jeux 2024](#) pour s'abonner et recevoir des informations personnalisées avant et pendant les Jeux.



Paris je t'aime - office de tourisme :

Informations JOP pour les professionnels du tourisme : [Centre de ressources JOP](#)

Informations JOP pour vos clientèles MICE :

[Parisjetaime.com/Convention](#)

Pour guider vos clients : [My.parisjetaime.com](#), carte géolocalisée qui permet de se guider via un système d'itinéraires, sélectionner les points d'intérêts autour de soi...